WilhelmGilliéron
AVOCATS

Auteur: Wilhelm Gilliéron Avocats | Le : 23 juin 2017

Au 1er juillet 2017, notre cabinet se restructure en la forme d'une société anonyme d'avocats.

La forme juridique de la société anonyme a été récemment admise par le législateur comme pouvant abriter l'exercice de la profession d'avocats en Suisse. Cette forme juridique nous permet de pérenniser le cabinet sur le long terme et d'y associer encore davantage l'ensemble de nos collaborateurs. Nous sommes ainsi soumis aux normes du droit suisse régissant les plus grandes sociétés comme celles relatives à a tenue de la comptabilité et à la gouvernance. Notre capital-social reste toutefois uniquement détenu par des avocats brevetés, ce qui continue à garantir notre indépendance.

Source :
https://www.wg-avocats.ch/actualites/actualites/au-1er-juillet-2017-notre-cabinet-se-restructure-en-la-forme-dune-societe-anonyme-davocats/